

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 57 (1960)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Rapports ; Conférences ; Congrès

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Procès-verbal de la 84<sup>e</sup> assemblée des délégués tenue à Lausanne le 14 mars 1960**

M. Paul Meunier, président, ouvre la séance à 10 h. 15. Il souhaite à MM. les délégués une cordiale bienvenue et il tient à saluer tout particulièrement la présence de Mme Maire, membre du comité de la section de Grandson, et notre membre d'honneur, M. J. Dietrich. Il invite ensuite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire de nos collègues décédés et il adresse à MM. Soavi et Fankhauser ses meilleurs vœux pour leur prompt rétablissement.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, les tractanda seront suivis comme présentés par le comité central :

### *1. — Ouverture et contrôle des pouvoirs.*

Fait ressortir la présence de cent un délégués et de deux délégués de fédération, représentant quarante-cinq sections. Sont absents les délégués des sections de la Haute-Broye et du Lac.

### *2. — Désignation des scrutateurs.*

Sont désignés et acceptent leur mandat MM. Leuba, Favre, Meylan, Jaquier et Borgeaud.

### *3. — Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.*

Le procès-verbal ayant paru dans le numéro de mai 1959 de notre journal, sa lecture n'est pas demandée. Il est adopté à l'unanimité.

### *4. — Rapport du président.*

Ce rapport est écouté avec un vif intérêt et sera publié intégralement dans le numéro d'avril de notre journal. Il est mis en discussion par M. A. Valet, vice-président. M. Muller aimerait savoir si la Romande a fait de la propagande en faveur de nos miels. Le comité central a décidé d'avoir une conférence à ce sujet avec la Centrale romande des miels. M. Bassin demande à ce que la Fédération des Sociétés suisses d'apiculture intervienne à Berne afin que nos miels indigènes soient protégés, sinon ce sera la ruine de notre apiculture. M. Meunier lui répond que la situation actuelle préoccupe le comité de la Romande. La VDSB n'est pas aussi pes-

simiste car les quantités de miel qui se trouvent en Suisse alémanique trouveront à s'écouler. Nous sommes cependant prêts à intervenir une nouvelle fois afin de demander à ce que les dispositions de la loi sur l'agriculture soient appliquées. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a en Suisse que le 14 % d'agriculteurs ; quant aux apiculteurs professionnels, mieux vaut ne pas en parler. Dans ces conditions, nos démarches risquent de demeurer vaines. Cependant, le comité fera l'impossible pour aider les membres à liquider leur miel. M. *Voutaz*, président de la Centrale romande des miels, déclare qu'il donnera, une fois l'ordre du jour terminé, des renseignements sur le marché du miel et que toute cette question pourra alors être reprise à ce moment. Adopté. Mis aux voix, le rapport du président est adopté sans avis contraire.

#### 5. — *Finances*

##### a) *Rapport de la Société fiduciaire sur l'exercice 1959.*

Le président en donne lecture.

##### b) *Rapport de la commission de vérification.*

M. *Catté*, au nom de la commission, donne lecture de ce rapport qui a paru dans le numéro de mars 1960 de notre journal.

La discussion est ouverte. Notre président, en l'absence du caissier central, fera l'impossible pour répondre aux questions qui lui seront posées. M. *Wissmann* aimerait quelques éclaircissements sur les postes « Dépenses diverses » et « Subsidés de FRSA », inscrits au compte P. et P. Après explications, M. *Wissmann* se déclare satisfait. Mis aux voix, les comptes 1959 sont adoptés sans avis contraire.

##### c) *Budget 1960.*

Le budget 1960 est mis en discussion. M. *Müller* demande pourquoi les « cours divers » passent de Fr. 1400.— à Fr. 800.—. M. *Meunier* lui rappelle que l'année dernière, selon décision de l'AD, deux sections ont obtenu un cours à Fr. 600.—. M. *Jaquier* est étonné de voir figurer au budget une somme de Fr. 700.— pour « assemblée générale », alors que l'année précédente il n'y avait rien de prévu. La fête de la Romande se déroule tous les deux ans, elle devra donc avoir lieu cette année si une section veut bien se charger de l'organiser. M. *Barbier* déclare que la Genevoise est prête à le faire et qu'une date a déjà été retenue : le 19 juin. Il souhaite que les apiculteurs romands se rendent nombreux à Genève, où tout sera mis en œuvre pour bien les accueillir. M. *Meunier* le remercie et prie les présidents de ne pas organiser, cette année, de fêtes régionales, afin de ne pas porter préjudice à notre fête traditionnelle.

Mis aux voix, le budget 1960 est adopté à l'unanimité.

##### d) *Fixation de la cotisation pour 1961.*

La proposition du comité de la maintenir à Fr. 7.50 est adoptée sans avis contraire.

e) *Désignation des sections vérificatrices.*

Anciennes sections : Alpes, Avenches, Basse-Broye. Nouvelles sections : Béroche, Bière, Broyarde.

6. — *Adoption des rapports publiés dans le journal.*

Adoptés sans avis contraire.

7. — *Nominations statutaires de trois membres sortants dont deux rééligibles.*

En remplacement de M. A. Valet, la Fédération vaudoise propose M. R. Bovey. La Genevoise et la Fédération jurassienne invitent les délégués à confirmer dans leur mandat MM. L. Gassmann et P. Zimmermann. A l'unanimité, M. Bovey est nommé membre du comité central et MM. Gassmann et Zimmermann réélus pour une période de trois ans. M. Bovey tient à remercier MM. les délégués de leur marque de confiance ; il espère, comme on l'a souhaité, pouvoir être le trait d'union entre arboriculteurs et apiculteurs.

8. — *Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers.*

Le tirage au sort désigne la circonscription 3 : Orbe et Vallée de Joux.

9. — *Propositions des sections.*

*Haute-Broye* demande un cours d'apiculture.

*Jura-Nord* désire obtenir un subside pour organiser un cours d'élevage de reines en 1960 et un cours de montagne en 1961. Si la section de la Haute-Broye renonce au cours qu'elle a demandé, il pourra être attribué à la section Jura-Nord. Le président rappelle que les demandes de subsides doivent être accompagnées d'un budget.

*Nyon* demande à ce que tous les apiculteurs contribuent au développement de la Centrale romande des miels. C'est également le vœu du comité central.

La section des *Alpes* exprime les vœux suivants :

1) Rééditer une circulaire énumérant les divers avantages de l'affiliation à la SAR. La chose sera étudiée par le CC.

2) Ordonner une disposition administrative prévoyant un abonnement unique au journal lorsque deux membres de la même famille font partie de la SAR. Cette question a été définitivement tranchée par une décision de l'assemblée des délégués de mars 1955.

3) Rétablir l'impression du titre de départ suivi directement de la table des matières, pour chaque année. Le nouveau rédacteur sera appelé à faire suite à cette demande.

4) Rétribuer les auteurs des comptes rendus de manifestations

de sections. Cette question a déjà été tranchée négativement par l'AD.

*Moudon et environs* souhaite :

1) Que l'entrée des miels étrangers soit restreinte. En vertu des nouveaux accords internationaux, le miel est une marchandise qui a été libérée.

2) Que le contrôle du miel soit attribué soit à la Centrale, soit à la section, mais pas aux deux. Cette question sera étudiée avec la Centrale romande des miels.

*Côte neuchâteloise* propose que le CC étudie les moyens propres à diminuer les frais d'exploitation par l'emploi en apiculture des matières plastiques. Ceci entre dans le cadre de l'aide indirecte proposée par nos autorités fédérales. M. *Leuba* insiste pour que des recherches soient faites par les apiculteurs eux-mêmes. Il aimerait que le CC étudie la question d'un emballage pour le miel non plus cylindrique mais conique. Suggestion intéressante retenue par le comité.

*Val-de-Ruz* propose que seul du miel contrôlé soit vendu aux grossistes. La Centrale romande des miels le fait.

*La Sarine* aimerait qu'une action générale soit entreprise en vue du développement des plantes mellifères. Cette proposition a été faite à nos autorités fédérales par la Fédération des sociétés suisses d'apiculture.

*La Glâne* souhaite qu'il y ait une meilleure entente entre arboriculteurs et apiculteurs. Notre nouveau membre au comité central, M. Bovey, s'efforcera d'y parvenir.

*La Veveyse* propose que la SAR, en collaboration avec les sociétés sœurs de Suisse alémanique et du Tessin, intervienne auprès de nos autorités fédérales afin d'obtenir du sucre de nourrissement à prix réduit et que l'importation des miels étrangers soit limitée. Ces démarches ont été faites, mais sans succès.

*La Genevoise* aimerait que la Romande fasse de la propagande en faveur du miel suisse et qu'elle intervienne auprès de la Centrale romande des miels afin de régulariser les points qui font l'objet de critiques. L'impossible sera fait.

*Martigny* demande pourquoi :

1) les étiquettes du contrôle du miel de cette année ne portaient pas le numéro matricule de l'apiculteur. C'est un oubli du préposé ;

2) la Centrale romande des miels accepte des miels non contrôlés par la Romande, se réservant le droit de procéder elle-même à ce contrôle. Si la Centrale procède elle-même au contrôle c'est uniquement pour faciliter les livraisons et éviter les retards. Cette question sera étudiée dans le cadre d'une refonte du contrôle du miel.

*Marly* souhaite voir mises sur pied des stations officielles de fécondation et propose que la Romande verse aux sections une petite somme afin qu'elles puissent fêter dignement leurs vétérans. Dans l'aide indirecte à l'apiculture proposée par la Confédération figure la création de telles stations. Pour ce qui est du point 2, la caisse centrale prend déjà à sa charge le prix du gobelet, Fr. 13.—, ou celui du plateau, Fr. 37.—. Il semble que les sections peuvent également faire un geste.

*M. Jaquier* propose de nommer *M. Valet* membre d'honneur de la Romande et c'est par acclamation que l'assemblée tient à prouver à notre cher collègue toute sa reconnaissance pour le travail qu'il a accompli durant quinze ans au sein du comité. *M. Valet*, ému, remercie les délégués de leur marque de sympathie et déclare que ce n'est pas sans tristesse qu'il quitte ses collègues du CC qui sont devenus des amis. Il souhaite que l'apiculture romande vive et progresse.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée à *M. Voutaz*, président de la Centrale romande des miels. Elle a reçu 65 000 kg de miel dont elle n'a pu vendre que 13 000 kg. Actuellement, le marché est saturé de miel étranger qui se vend 1.40 fr. la livre. La Centrale a rempli son rôle : éviter l'effondrement des prix et réaliser un certain équilibre entre bonnes années et années déficitaires. *M. Oulevey*, conseiller d'Etat, a été prié d'intervenir à Berne. La réponse des autorités est décevante : vu les accords internationaux, il ne peut être question ni de contingentement, ni de prise en charge. *M. Voutaz* demande à ce que la Fédération des sociétés suisses d'apiculture intervienne, une fois de plus, à Berne. En attendant, les apiculteurs doivent faire preuve de solidarité et surtout ne pas se montrer défaitistes.

*M. Bolle* relève que l'Apimondia avait fixé une Journée internationale du miel. En Suisse romande rien n'a été fait à cette occasion. Pourquoi ? *M. Hermann* tient à remercier *M. Voutaz*. Aujourd'hui, les apiculteurs doivent offrir leur marchandise et ne pas attendre le client. *M. Mayor* a vu du miel suisse vendu par certains commerçants 11.50 fr. le kg. C'est abusif, une surveillance devrait être exercée. *M. Barbier* indique que la Genevoise n'a jamais été une chaude partisane de la Centrale. Il fallait la créer car les autorités fédérales voulaient savoir où se trouvait le miel, de manière à ce qu'il puisse être pris en charge par les grossistes. Aujourd'hui, on semble avoir oublié cette promesse. Il insiste pour qu'une nouvelle démarche soit tentée à Berne et qu'une propagande intelligente soit faite auprès des commerçants. *M. Sueur* remercie la Centrale pour tous ses efforts. Elle a bien rempli son rôle. Si le miel a de la peine à s'écouler c'est parce qu'aucune réclame n'a été faite. La Romande se doit d'éclairer les ménagères sur la valeur de nos

miels. M. *Leuba* a le sentiment que les importateurs cherchent à faire tomber le prix du miel indigène. C'est aux sections qu'il appartient d'organiser la vente du miel, toutes devraient faire partie de la Centrale.

M. *Meunier* tient à rappeler qu'il y a bientôt quinze ans qu'il se rend à Berne et qu'il en est toujours revenu déçu. Il ne faut pas oublier qu'il y a en Suisse 86 % d'industriels et 14 % d'agriculteurs ! Nous ne devons pas nous bercer d'illusions. Nous devons avant tout compter sur nous-mêmes et marcher la main dans la main avec la Centrale romande des miels.

La séance est levée à 13 heures. Chacun se dirige vers le restaurant aux tables agréablement fleuries, où l'attend un repas excellent servi par M. Hottinger, tenancier. Pour clore cette assemblée, M. P. Zimmermann, secrétaire, sortant des sentiers battus, conduisit son auditoire dans *L'univers de l'abeille*, univers étrange s'il en est un, et combien féérique ! Enfin, M. *Leuba* eut l'heureuse idée de nous projeter et commenter un film qu'il a tourné lors d'un voyage en Tunisie, film intéressant et instructif.

Journée bien remplie, enrichissante, pleine d'espoir, de promesses aussi, car l'apiculture, malgré la crise qu'elle traverse, reste malgré tout profondément enracinée dans le cœur de chacun.

Le secrétaire :  
*P. Zimmermann.*

Le président :  
*P. Meunier.*

### **Les apiculteurs neuchâtelois voyagent**

Une nouvelle fois, dans le cadre de l'amitié franco-suisse, les apiculteurs neuchâtelois ont organisé une sortie en France. Le 8 mai, par une splendide journée, sous un ciel bleu et sans nuages, cinq cars des différentes régions du canton étaient présents au rendez-vous fixé à la gare de la Viotte, à Besançon, à 7 h. 15.

Toujours à la brèche et avec le sourire, le syndicat apicole du Doubs avec M. Mermet et son état-major ainsi que quelques collègues, sont à notre disposition et resteront toute la journée de très précieux auxiliaires. Pour atteindre la ville de Dijon, but du voyage, l'itinéraire prévoyait un arrêt à Cresancey, près de Gray, dans la Haute-Saône. Un imposant rucher, pavillon octogonal de M. Olivier, a vivement intéressé les cent vingt apiculteurs neuchâtelois, car ce genre d'exploitation est inconnu en Suisse. A quelques kilomètres de Dijon, la visite d'un second rucher de M. Garnery, à Mantoche, a retenu aussi l'attention des visiteurs, puis ce fut l'arrivée à Dijon, centre gastronomique de la Côte d'Or. Un excellent repas permit à chacun d'apprécier la cuisine française et de savourer les crus du terroir. Le vice-consul de Suisse à Dijon, M. Adams, avait honoré de sa présence cette amicale rencontre.

Par suite de circonstances imprévisibles, il ne fut pas possible de grouper tout le monde dans le même local, et la partie oratoire fut de ce fait écourtée durant le repas. La visite des établissements Perronneau Frères figurait au programme. Dans un vaste local doté d'un haut-parleur, de cordiales paroles de bienvenue furent adressées aux apiculteurs suisses par la direction des établissements. Avant de procéder à la visite des différents laboratoires, des renseignements relatifs à l'exploitation et à la vente des produits furent de nature

à intéresser chacun. Si l'on songe à un cheptel de deux mille colonies, à la sélection des miels à principes actifs, à la fabrication des biscuits et pains d'épice au miel, à la fabrication de l'hydromel, à la prise en charge de miels indigènes et étrangers ainsi qu'aux soins à donner aux autres produits de la ruche, l'on ne sera pas surpris d'apprendre que l'entreprise dispose de huit voyageurs pour assurer l'écoulement de ces différentes marchandises.

Après d'agréables paroles de M. le vice-consul suisse à l'égard de ses compatriotes, plusieurs orateurs se firent entendre, soit pour exprimer tour à tour des remerciements à MM. Perronneau, soit pour dire le plaisir de se retrouver entre apiculteurs de pays et de régions différentes, soit pour exposer la situation actuelle de l'apiculture face aux nouvelles organisations économiques européennes. Nous nommons M. Jaquet, de Cresancey, ainsi que Madame, que nous avons toujours du plaisir à revoir, MM. Mermet, secrétaire du Doubs, Leuba, président des Montagnes Neuchâteloises, Matthey, membre du comité de la Société romande d'apiculture. La visite de l'établissement s'effectua par groupes, et pour plusieurs des participants, ce fut l'occasion de déguster pour la première fois un excellent hydromel généreusement offert par la maison.

Avec un retard important sur l'horaire prévu, il est 19 heures, les cars suisses quittent la jolie ville de Dijon et accélèrent l'allure en direction de Dôle - Salins - Pontarlier.

Une visite à la coopérative des miels aux Arsures était encore prévue et eut lieu en abrégé, l'heure tardive de notre arrivée dépassant les limites de la politesse. Nous nous en excusons encore auprès de MM. Leclerc et Gournegg, et adressons à Mme Gournegg nos remerciements pour l'amabilité mise à la rapide visite nocturne de la coopérative.

Ce trop long exposé peut se résumer comme suit :

Agréable et instructive excursion dans une contrée inconnue ; chaleureux accueil de nos amis français ; leçons à tirer de l'expérience de grandes entreprises dans l'art de présenter et de réaliser les produits de la ruche ; satisfaction d'être groupés un jour durant comme apiculteur tout d'abord, malgré la diversité des professions.

C'est en voyageant que les contacts s'établissent et que l'amitié, auxiliaire précieux de notre vie, se renforce. A une autre fois.

G. M.

### Voyage en URSS

Un voyage en URSS, spécialement organisé pour les apiculteurs, avec visite de centres apicoles, aura lieu du 1er au 16 juillet 1960, aux conditions suivantes :

**Durée du voyage :** 16 jours.

**Conditions du voyage :** En train 2e classe de Zurich à Tchop (frontière soviétique), en train « wagons-couchettes » en URSS. Tous les repas compris dès le départ de Zurich. Visite des villes et des centres apicoles d'Ukraine. Tous les transferts des gares aux hôtels. Logements dans les hôtels. Service d'un guide-interprète en URSS. Tout compris pour le prix de Fr. 1042.—.

#### Itinéraire :

- 1<sup>er</sup> juillet Départ de Zurich pour Vienne et Budapest.
- 2 » Arrivée à la frontière soviétique.
- 3 » Arrivée à Kiev.
- 4 » Arrivée à Moscou. Visite de la ville.
- 5 » Visite du Kremlin et des curiosités de la capitale.
- 6 » Idem.
- 7 » Départ pour Kiev.
- 8 » Visite de la ville et des monastères.
- 9 » Promenade sur le Dniepr. Visite centre apicole.

- 10 juillet Départ pour Poltava. Visite des centres apicoles.
- 11 » Visite des centres apicoles.
- 12 » Départ pour Vinnitsa. Visite des centres apicoles.
- 13 » Visite des centres apicoles.
- 14 » Départ pour Tchop (frontière soviétique).
- 15 » Arrivée à Budapest (visite de la ville).
- 16 » Arrivée à Zurich.

Pour que le voyage puisse avoir lieu, il faut un minimum de quinze participants. Pour les inscriptions et tous renseignements, s'adresser à M. Georges GOLAY, Cossonay. Tél. (021) 8 03 44.

### **Fédération jurassienne des sociétés d'apiculture**

Assemblée des délégués, le samedi 2 juillet 1960, à 14 h. 15, à Delémont, Hôtel Terminus.

#### **Ordre du jour :**

1. Ouverture et vérification des pouvoirs.
2. Procès-verbal.
3. Nomination du président et des membres du comité.
4. Remise des charges au nouveau comité.
5. Désignation du lieu et de la date de la prochaine assemblée des délégués.
6. Divers et imprévus.



## **LA VIE DE NOS SECTIONS**

### **NÉCROLOGIE**

#### **† Ernest Dubi-Tanner**

Lundi 25 avril est décédé subitement, sans douleur aucune, un aimable apiculteur de Lucens, Ernest Dubi-Tanner. Quelques jours auparavant nous l'avions rencontré souriant et avions fait ensemble un bon bout de causerie, mais il nous avait confié qu'il souffrait du cœur.

Ernest Dubi, industriel, se reposait à son rucher des fatigues de son métier de pierriste. Il l'avait repris il y a une dizaine d'années à la mort de son père. Qu'advient-il de ce rucher composé uniquement de ruches Bürki ? Peut-être que le fils de M. Dubi s'en occupera, chose difficile il est vrai pour qui habite Berne. Le problème préoccupe le président de la section qui cherche à intéresser un ami, soit pour la reprise, soit pour les soins.

## **Communiqués**

### **Section de Nyon**

Ensuite du décès de notre regretté collègue René Corbaz et de la démission pour raison de santé de notre dévoué président Jean Luthi, le comité s'est organisé comme suit : président : Edmond Bassin ; vice-président : Roger Gruaz ; secrétaire : Ad. Kernen ; caissier : Georges Paréaz ; membre : Daniel Muller.

Nous prenons acte de la nomination comme inspecteurs régionaux de Daniel Muller pour les cercles de Nyon et Gingins, et Georges Aubert pour le cercle de Coppet.

Nous enregistrons également la nomination de notre collègue Paréaz au